



Polyvalente Montignac

3409 rue Laval, Lac-Mégantic,

Qc. G6B 1A5

tél: 819-583-3023

<http://montignac.cshc.qc.ca>

SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET PARTICULIERS 2021-2022

L.I.P. art 88:

Le Conseil d'établissement approuve la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des programmes des services complémentaires et particuliers visés par le régime pédagogique et déterminés par le Centre de services scolaire ou prévus dans une entente conclue par cette dernière.

1997, c. 96, a.13

Maryse Talbot
directrice

*Document approuvé par le Conseil d'établissement le
CET-1127
10 mars 2021*

Comme prévu par la Loi de l'instruction publique et comme défini par le régime pédagogique de l'enseignement secondaire, la polyvalente Montignac offre une gamme de services complémentaires et particuliers. Ces services ont pour but de favoriser le développement intégral de l'élève et de lui permettre de prendre une place active dans la société.

(Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte)

À Montignac, les services complémentaires comprennent:

1° des services de promotion de la participation de l'élève à la vie éducative:

Le conseil des élèves existe depuis de nombreuses années à Montignac. De par l'ensemble de ses actions, le conseil est intervenu, au fil des ans, de façon active pour l'amélioration de la qualité de vie étudiante. À travers les discussions et les projets, les jeunes ont pu participer à l'évolution de leur école. Le conseil des élèves est encore et toujours une force vive capable de jouer un rôle déterminant dans les conditions de vie des élèves.

2° des services d'animation des activités sportives, culturelles et sociales:

Montignac est reconnue pour la quantité et la qualité de ses activités parascolaires. Les enseignants et quelques membres du personnel supervisent une gamme d'activités qui ont pour but d'assurer un complément de formation en favorisant la créativité, l'initiative et l'expression.

3° des services d'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire:

Le service traite de questions relatives aux dimensions d'ordre religieuse, morale ou spirituelle. L'animateur reçoit des élèves qui sont interpellés par des questions concernant les valeurs personnelles, familiales ou sociales. Il amène l'élève à développer sa conscience sociale, son pouvoir d'action et son engagement citoyen à l'école et dans sa communauté. Il soutient le développement identitaire de l'élève, lui permettant de reconnaître ses propres valeurs, d'accepter la différence et de s'ouvrir à la diversité. Les élèves reçoivent des services individuellement, en petits groupes, en groupe classe ou dans le cadre d'activités.

4° des services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles:

Le conseiller d'orientation rencontre prioritairement les élèves du 2^e cycle en individuel ou en groupe dans le but de les amener à prendre des décisions éclairées afin de réaliser leur projet de vie et de carrière.

Il est aussi une personne-ressource pour l'approche orientante qui permet à tous les élèves de vivre des activités leur permettant d'explorer et de clarifier leurs objectifs

personnels et professionnels et ainsi les amener à déterminer le meilleur cheminement scolaire au regard de leur orientation. (Visite de Centres de formation professionnelle, de Collèges, organisation salon de l'éducation...)

5° des services de psychologie:

Le psychologue accompagne, dans son cheminement, une personne qui se questionne vis-à-vis ses expériences de vie et cherche des solutions possibles à ses problèmes. Il peut préparer ou participer à une activité de groupe qui traite de thèmes ayant une dimension psychologique comme: les relations interpersonnelles, l'affirmation de soi, l'anorexie, la violence, etc.

6° des services de psychoéducation

Le service de psychoéducation assure un suivi aux élèves en difficulté d'adaptation ou en trouble de comportement dans un processus adapté à chaque élève.

7° des services d'éducation spécialisée

L'éducation spécialisée apporte un accompagnement à des individus ou à des groupes présentant des problématiques particulières (groupe CLR, clientèle EHDAA).

8° des services de santé et des services sociaux en milieu scolaire:

En collaboration avec le CIUSSSE-CHUS-CSSS du Granit, un infirmier offre des services de prévention, d'information et de vaccination sur rendez-vous à raison de 21 heures par semaine. Les premiers soins sont donnés par une équipe de quatre travailleurs de l'école.

Un médecin offre ses services de consultation à raison d'une demi-journée par mois.

Le travailleur social (du CIUSSSE-CHUS-CSSS du Granit) et l'intervenant en toxicomanie du Centre de réadaptation en dépendance de l'Estrie assurent un lien famille-école auprès des élèves en difficulté d'adaptation. Un suivi particulier est donné à ces élèves.

9° des services de soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire:

Un SMTE (spécialiste en moyens et techniques d'enseignement) développe des activités et du matériel reliés aux besoins de documentation des élèves et du personnel de l'école. Il assure le renouvellement du matériel documentaire et l'utilisation des nouvelles techniques de communication.

10° d'autres services:

Un éducateur en prévention des toxicomanies répond spécifiquement aux demandes d'information et d'aide concernant les problèmes reliés à la drogue sous toutes ses formes. Le service s'offre également pour l'alcool et la cigarette.

Un policier intervenant en milieu scolaire (PIMS) répond aussi aux demandes des jeunes et fait de la prévention auprès des élèves (cybercriminalité et prévention alcool).

À Montignac, les services particuliers comprennent:

1° des services de francisation:

Pour les nouveaux arrivants dont le français n'est pas la langue maternelle, des mesures de francisation sont offertes afin de leur permettre de s'intégrer à l'école et à la société. Selon les prescriptions ministérielles, ces élèves apprennent le français dans des cours adaptés à leur nouvelle réalité.

2° des services d'enseignement à domicile:

Les élèves dont la condition physique les empêche de se rendre à l'école pendant plus d'un mois se voient offrir un enseignement à domicile ou en milieu hospitalier. Ce service évite que l'élève se retrouve devant un retard académique irrécupérable à son retour à l'école.

3° des services en orthopédagogie :

Des périodes seront allouées en 2021-2022 pour aider des élèves ciblés à utiliser des stratégies dans les matières séquentielles.

SERVICES PRÉVUS POUR LES ÉLÈVES AYANT UN TROUBLE DU LANGAGE OU D'ACQUISITION DE LA COORDINATION

Les élèves souffrant d'un trouble du langage ou de l'acquisition de la coordination (dyslexie, dysphasie, dysorthographe, dyspraxie, etc.) doivent fournir un rapport signé par un professionnel reconnu pour avoir droit à des mesures d'adaptation ou de soutien technologique.

Selon la recommandation du responsable des services complémentaires de la CSHC, la polyvalente Montignac pourra offrir des moyens de compensation pour soutenir ces élèves.

À titre d'exemple, voici quelques-uns des moyens qui peuvent être offerts aux élèves selon leurs situations:

- lecteur technique ou synthèse vocale;
- dictionnaire électronique;
- ordinateur portable;
- logiciels spécialisés;
- temps supplémentaire pour la passation d'examens;
- etc.